

I:\COMMUN\GESTION DOCUMENTAIRE\Documents applicables\15-HSQE\

1. DESCRIPTION DE L'INCIDENT OU DE L'ACCIDENT Sécurité Environnement Energie Qualité**Lieu :** Centre de Transit, Route d'Azur, 40660 MESSANGES**Date :** 11/11/2020 (jour férié) **Heure :** 04h**Nature de l'incident ou de l'accident :** Incendie**Circonstances et chronologie de l'évènement :**

03h50 : le service de télésurveillance appelle l'astreinte Collectes () pour l'informer d'un départ de feu à la « déchèterie » de Messanges. Ils l'informent qu'ils ont appelé les pompiers et lui demandent s'il se rend sur place. Il répond qu'il organise le passage d'une personne du Sitcom.

04h30 : l'agent d'astreinte appelle le chauffeur qui habituellement arrive en premier sur le site de Messanges. Le chauffeur lui explique qu'il ne s'agit pas de la déchèterie mais du hall de stockage des OM. A ce moment-là, il comprend l'ampleur de l'incendie et part immédiatement du siège de Bénesse-Maremne. Il demande à un collègue de prévenir le responsable de pôle en charge du site de Messanges ().

05h10 : l'agent d'astreinte arrive sur site, le responsable du pôle arrive peu après. Ils font le point avec le capitaine des pompiers intervenant sur site (questions posées : superficie du bâtiment, stock actuel d'ordures ménagères, si présence d'arrivée de gaz, si le mur entre l'usine et le hall était un mur coupe-feu, où se trouve la réserve d'eau d'extinction incendie, si possible d'avoir un conducteur d'engin). Environ 44 pompiers et 15 véhicules du SDIS 40 sont alors présents.

05h59 : l'agent d'astreinte appelle son responsable Collectes () pour l'informer de la situation ainsi que l'agent d'exploitation du site qui sait conduire le chargeur ().

06h30 : arrivée de l'agent d'exploitation du site et du responsable Collectes. Ce dernier appelle un responsable transport () pour lui demander de venir sortir le matériel présent sur le parking, car en lien avec les pompiers, il est défini que ce parking allait servir à stocker les bennes d'OM sorties du bâtiment (après arrosage).

Fermeture des vannes d'isolement des eaux.

Ouverture de la vanne d'arrivée d'eau de ville pour réalimenter la réserve d'eau incendie.

Un agent d'ENEDIS se présente sur site pour couper l'alimentation générale. A la demande des pompiers, seuls les disjoncteurs de la partie usine et hall de déchargement sont coupés par le personnel du site de manière à maintenir l'éclairage extérieur opérationnel ainsi que les locaux sociaux suffisamment distants du bâtiment.

Arrivée de (), le chauffeur.

07h : () prévient (), Directeur du Sitcom. () contacte en suivant (), coordinatrice de cellule DREAL Nouvelle-Aquitaine, pour l'informer de la situation.

I:\COMMUN\GESTION DOCUMENTAIRE\Documents applicables\15-HSQE\

Monsieur le Maire de Messanges se rend sur place.

07h30 : ██████████ prévient ██████████ (responsable HSQE).

08h15 environ : arrivée d'agents supplémentaires (conducteurs de PL) pour aider à la manipulation des ordures ménagères

Les pompiers se coordonnent avec les agents du Sitcom. Ils arrêtent d'arroser pour limiter la fumée, le feu étant éteint. Une fois la visibilité correcte : 1 engin est utilisé pour charger les 3 camions qui vidaient à tour de rôle sur parking qui venait d'être dégagé de tout matériel.

Le SDIS 40 arrose le tas à chaque déchargement.

Le personnel du SITCOM, fort de ses expériences sur la plateforme, propose de récupérer du sable de l'ISDI mais les pompiers ne jugent pas cela utile du fait que l'arrosage est fait benne par benne.

08h30 : ██████████ arrive sur place.

09h30 : ██████████, Président du Sitcom se rend sur place

11h environ : tous les déchets sont évacués du bâtiment. Les équipes continuent à retourner les déchets stockés à l'extérieur pour compléter leur arrosage.

14h : Fin de l'intervention. Le dernier véhicule du SDIS ainsi que tous les agents du Sitcom quittent le site.

20h : une ronde est organisée par les pompiers, aucune fumée n'est constatée.

██████████ en informe la DREAL.



(photo prise en début de matinée)

I:\COMMUN\GESTION DOCUMENTAIRE\Documents applicables\15-HSQE\



I:\COMMUN\GESTION DOCUMENTAIRE\Documents applicables\15-HSQE\



(photos prises dans la matinée)

I:\COMMUN\GESTION DOCUMENTAIRE\Documents applicables\15-HSQE\



(photo prise des déchets stockés à l'extérieur)



(photo prise de l'intérieur du bâtiment après l'incendie)

2. ANALYSE DES CAUSES

Les causes de ce départ de feu n'ont pu être identifiées. La présence de déchets non conformes pourrait être à l'origine du départ de feu.

3. CONSEQUENCES

Conséquences sur les biens et les personnes

Un agent du SDIS 40 a été légèrement intoxiqué par les fumées. Il a été soigné sur place.

L'infrastructure a été impactée, au niveau des bardages à minima et potentiellement au niveau des charpentes métalliques. Une expertise va être réalisée pour évaluer l'ampleur des dégâts sur l'infrastructure.

Aucun dégât n'a été constaté sur les autres bâtiments ou engins du site, ni sur la forêt environnante.

La quantité de déchets concernés par le départ de feu est estimée à 100 tonnes.

Gestion environnementale

Environ 200 m³ d'eau ont été utilisés pour l'extinction de l'incendie (évaluation).

Les eaux ont été confinées par fermeture de la vanne créant une rétention au niveau bas du site. Cette eau est stockée dans le réseau d'eau allant jusqu'à la cuve des eaux de l'aire de lavage. Une analyse des eaux va être réalisée. Si les résultats sont conformes, ces eaux seront envoyées à la station d'épuration pour traitement après communication des résultats d'analyse.

Le SDIS 40 a statué à un impact négligeable des fumées générées par le départ de feu.

Les déchets touchés par le départ de feu sont actuellement stockés sur une plateforme étanche et sont surveillés pendant 6 jours en cas de risque de nouveau départ de feu. Les déchets restant seront traités en incinération par l'Unité de Valorisation Energétique de Bénése-Maremne.

4. ENSEIGNEMENTS ET MESURES PRISES

Organisation de l'exploitation :

Le transit d'ordures ménagères n'est plus assuré sur ce site et ce au minimum jusqu'à l'obtention du rapport d'expertise, voire jusqu'à la réalisation de travaux si nécessaire. Les ordures ménagères sont donc vidées directement à l'UVE quotidiennement.

Enseignements et mesures prises :

Une réunion est planifiée entre les responsables du site et le service HSQE pour identifier les actions correctives (optimisation du système d'alerte, formation des services du SDIS 40 au fonctionnement du site, gestion optimisée du stock de déchets,...).

Rédigé le 13/11/2020, par : [REDACTED], responsable HSQE

Validé le 13/11/2020, par : [REDACTED], Directeur